



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
ÉCOLES ROY ET JOLY
ÉCOLE Roy – Lundi 28 septembre 2026
19 h– Local 08
Procès-verbal

Étaient présents(es) : **Parents d'élèves :** Annie Galipeau ☒ Andrée-Anne Landry ☒ Marie-Claude Joly ☒ Pierre Érik Isabelle ☒
Jean-Philippe Poirier ☒ Kaven Boucher-Lévesque ☒ Julie Côté (substitut) ☐

Personnel école : Mme Marie-Hélène Bourgoin ☒ Mme Claudie Castonguay ☒ Mme Christine Chamberland ☒ M. Samuel Camiré ☒ Mme Josée Vaillancourt ☐

Communauté :

Invités :

Participait également : Mme Julie Nadeau, directrice

Secrétaire :

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
1. Bienvenue, vérification du quorum (art. 61 LIP) et ouverture de la séance	Madame Julie Nadeau souhaite la bienvenue à tous et, après vérification du quorum, la séance s'ouvre à 19 :00.	
2. Présentation des membres du conseil (5 minutes)	Les membres du conseil d'établissement se présentent à tour de rôle.	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (2 minutes)	Lecture de l'ordre du jour par Mme Julie Nadeau. Ajout des points suivants -10,1 Cour d'école -10.2 Don -10.3 Fiers ambassadeurs IL EST PROPOSÉ par Jean-Philippe Poirier QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé. ADOPTÉE à l'unanimité	
4. Élection des officiers (15 minutes) 4.1. Présidente 4.2. Vice-présidente 4.3. Secrétaire 4.4. Trésorière Secrétaire et trésorière nommées par la direction (art. 69 LIP)	-M. Kaven Boucher-Lévesque se propose comme président -Mme Annie Galipeau propose Mme Marie-Claude Joly comme présidente. Marie-Claude Joly est élue au poste de présidente. Mme Marie-Claude propose M. Kaven Boucher-Lévesque comme vice-président. Kaven Boucher-Lévesque est élu à titre de vice-présidente. Mme Julie Nadeau propose Mme Claudie Castonguay comme secrétaire et trésorière. Claudie Castonguay accepte le poste de secrétaire-trésorière.	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
4.5. Nomination des représentants de la communauté (art. 42 LIP)	Il n'y a aucun candidat pour le rôle de représentant de la communauté.	
5. Procès-verbal de la réunion du 16 juin 2026 (5 minutes) 5.1. Adoption 5.2. Suivi	IL EST PROPOSÉ par Annie Galipeau QUE le procès-verbal du 16 juin 2026 soit adopté tel que présenté. ADOPTÉE à l'unanimité	
6. Calendrier des séances 6.1. Budget de fonctionnement du CÉ 6.2. Politique des frais de déplacement pour les membres et tableau des distances	Les séances du conseil d'établissement sont prévues à l'école Roy selon l'horaire suivant : - Lundi 28 septembre 2026 - Lundi 30 novembre 2026 - Lundi 8 février 2027 - Lundi 12 avril 2027 - Lundi 10 mai 2027 - Mardi 15 juin 2027 Mme Nadeau nous indique que le Conseil d'établissement dispose d'un budget de 750\$. Ce montant peut servir notamment pour couvrir les frais de déplacement ou de gardiennage des membres du CÉ, ou encore des frais de formation. Mme Nadeau nous présente la politique des frais de déplacement.	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
6.3. Planification des dossiers et capsules de formation pour les nouveaux membres	Mme Nadeau rappelle que le document concernant la planification des dossiers est déposé sur le site internet de l'école. Elle indique aux nouveaux membres qu'ils doivent visionner des capsules de formation avant le 1 ^{er} décembre 2026.	
7. Révision et adoption des règles de régie interne du conseil d'établissement (art. 67 LIP) (15 minutes) 7.1. Gouvernance du conseil d'établissement versus rôle de la direction	Mme Nadeau nous présente les règles de régie interne. Aucune modification significative n'est signalée. Le document « Gouvernance du conseil d'établissement versus rôle de la direction » est accessible sur le site internet de l'école. Mme Nadeau rappelle aux membres l'importance de leur présence aux réunions afin de maintenir le quorum. En cas d'absence, le membre parent doit aviser la présidente et faire parvenir la documentation au substitut Mme Julie Côté. IL EST PROPOSÉ par Christine Chamberland QUE les règles de régie interne soient adoptées telles que présentées. ADOPTÉE à l'unanimité	
8. Formulaires 8.1. Président(e) du conseil d'établissement 8.2. Représentant au conseil d'établissement	Les membres du conseil d'établissement signent les différents formulaires.	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
9.7. Tableaux des contenus obligatoires en éducation à la sexualité (information) 9.8. Campagne de financement 9.9. Résolution Ethos	Mme Julie Nadeau présente les campagnes de financement prévues dans les deux écoles. À l'école Roy, la campagne de vente de produits Poivre des Îles sera reconduite, considérant le grand succès remporté l'an dernier. La gestion des commandes sera facilitée grâce à l'ajout des initiales des élèves dans la plateforme utilisée. À l'école Joly, la plateforme Fabrique à projets de Desjardins sera utilisée pour le lancement de la campagne de financement. La vente de fromage de la Fromagerie des Basques sera reconduite cette année sur cette plateforme. Mme Julie Nadeau explique une proposition de don d'Ethos pour la classe de Marie-Pier Sénéchal. Celui-ci vise à offrir aux élèves des toutous de la compagnie Impact Pleine Conscience comme outil de soutien à l'identification et à la gestion des émotions. Une vidéo explicative est présentée. Une formation gratuite est aussi offerte pour les membres de l'équipe école et les parents. IL EST PROPOSÉ par Samuel Camiré Qu'un don d'ETHOS (12) pour les élèves du groupe de Mme Marie-Pier Sénéchal groupe 052 soit fait. APPROUVÉE à l'unanimité Une résolution est rédigée à ce sujet.	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
10. Correspondance	- -	
11. Question du public		
12. Levée de l'assemblée	IL EST PROPOSÉ par Marie-Claude Joly QUE l'assemblée soit levée à 20h50. ADOPTÉE à l'unanimité	

Marie-Claude Joly , présidente

Julie Nadeau, directrice